Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240227-DEL20242702003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2024-27-02-003

SEANCE du 27 Février 2024

DATE DE CONVOCATION
09/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

09/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Affectation du résultat

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 1 MAR. 2024

et publication ou notification
du

- 1 MAR. 2024

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 Février à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, GESLAND Sophie, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir examiné le Compte financier unique 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 153 238.40 €
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-57 003.89 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		210 242.29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		153 238.40 €
D Solde d'exécution d'investissement		-5 601.90 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-5 601.90 €
AFFECTATION = C	=G+H	153 238.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		5 601.90 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		147 636.50 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 28 février 2024

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20242702003**
Objet :	**AFFECTATION DU RESULTAT**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-256003922-20240227-DEL20242702003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20240227-DEL20242702003-DE-1-1_0.xml	text/xml	853 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20242702003.pdf Nom métier : 99_DE-060-256003922-20240227-DEL20242702003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	684.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2024 à 09h51min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2024 à 09h52min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2024 à 09h52min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2024 à 09h52min28s	Reçu par le MI le 2024-03-01